

Les principaux chiffres sur la loi révisée sur la chasse

Chiffres sur le loup	
250'000 francs de coûts par loup et par année	<p>Coûts annuels par loup et par année. Les coûts se composent comme suit:</p> <p>Contrôle des populations de loups (estimations) Monitoring Kora: 200'000 francs Analyse génétique de l'Université de Lausanne: 300'000 francs Diagnostic Faune sauvage de l'Université de Berne: 50'000 francs</p> <p>Protection des troupeaux OFEV Formation de chiens de protection des troupeaux (estimations) 250'000 francs Soutien des mesures de protection des troupeaux 3 millions de francs</p> <p>Indemnisation des dégâts 80% des coûts par l'OFEV 200'000 francs 20% des coûts par les cantons 40'000 francs</p> <p>Surveillance cantonale de la chasse Évaluations des dégâts et régulation (estimations) Présence de loups en meute (GR, SG, VS, VD, TI) env. 2,5 millions de francs Proies des loups (AI, BE, SZ, OW, NW, LU, UR, GL, ZH, SG, TG) env. 1 million de francs</p> <p>Services cantonaux de l'agriculture Chargés de la protection des troupeaux env. 2 millions de francs</p> <p>Coûts de conversion Paiements directs supplémentaires générés par la conversion du système de détention 3,8 millions de francs Coûts supplémentaires non couverts pour les éleveurs ovins 3,8 millions de francs</p> <p>Total des coûts annuels env. 20 millions de francs Coûts annuels par loup et par année (pour 80 animaux) 250'000.-000</p>
Environ 80 loups	La population de loups ne cesse de croître : environ huitante loups vivaient en Suisse en 2019.
Le loup a fait son retour en 1995	Le loup a fait son retour en Suisse en 1995 https://www.watson.ch/Schweiz/ . La première meute s'est formée en 2012. En 2019, elles étaient au nombre de huit.
Presque 600 animaux de rente tués	En 2018, 591 animaux de rente ont été tués par des grands prédateurs, parmi lesquels figuraient également des animaux de rente protégés par des chiens et des clôtures.
25 animaux tués par des loups en 1 mois 35 animaux tués par des loups en 4 mois	Selon la loi actuelle, un abattage n'est possible que si un loup a tué 25 animaux en l'espace d'un mois ou 35 en l'espace de 4 mois.

Chiffres généraux sur la loi sur la chasse et la chasse	
Adoptée en 1986, en vigueur depuis 1988	L'actuelle loi sur la chasse a été adoptée en 1986 et est en vigueur depuis 1988. La loi a 34 ans et doit être adaptée à la situation actuelle.

Environ 3'500 castors	Le castor a disparu en Suisse il y a 200 ans à cause de l'exploitation intensive par la chasse. Il a été réintroduit au milieu du XX ^{ème} siècle et est protégé depuis 1962. Environ 170 castors vivaient en Suisse en 1970, environ 250 en 1986 et environ 3'500 en 2020. Ils restent protégés avec la nouvelle loi et ne doivent pas être régulés. La population n'est pas considérée comme menacée.
Environ 300 lynx	Le lynx a été réintroduit en Suisse il y a 40 ans – avec succès: en 1968, 40 animaux vivaient en Suisse et en 2020, il y en avait environ 300 (environ 200 dans les Préalpes et les Alpes et environ 100 dans les forêts du Jura). Une population stable a pu s'établir en Suisse.
Environ 7'570 cygnes tuberculés	La population n'est pas considérée comme menacée. En 1970, il y avait 4'376 cygnes tuberculés en Suisse, en 1986, leur nombre s'élevait à 7'381 et en 2020, leur nombre est de 7'570.
Environ 1'898 hérons cendrés	Les populations ne sont pas considérées comme menacées. En 1970, il y avait 469 hérons cendrés en Suisse et en 2020, leur nombre est de 1'898 hérons cendrés.
Environ 18'500 bouquetins	Le bouquetin a été réintroduit en Suisse il y a plus de 100 ans. La population n'est pas considérée comme menacée. En 1970, il y avait 7'000 bouquetins en Suisse, en 1986, leur nombre s'élevait à 12'500 et en 2020, il y a 18'500 bouquetins.
Lièvre variable (chassable)	En 2018, la Suisse comptait environ 14'000 lièvres variables. Le lièvre variable est encore chassé dans seulement 9 cantons. En 2018, les chasseurs ont abattu 976 lièvres variables en Suisse. Les interventions cynégétiques ne sont effectuées que là où les populations le permettent.
Bécasse des bois (chassable)	Dans la loi révisée sur la chasse, la période de fermeture de la chasse est prolongée d'un mois pour protéger la population reproductrice locale, qui migre vers le Sud jusqu'à la mi-octobre. La chasse à la bécasse des bois n'est autorisée que pendant deux mois en automne. Les animaux chassés sont en premier lieu des oiseaux migrateurs, qui viennent surtout des populations d'Europe du Nord et de l'Est, qui comptent des millions d'individus. Le suivi de la bécasse des bois est très bon. Dans les 7 cantons, où on chasse la bécasse des bois, cela n'a aucune influence sur la population reproductrice locale.
Tétras-lyre (chassable)	L'atlas des oiseaux nicheurs de la Station ornithologique de Sempach indique que les populations de tétras-lyres en 2013-2016 s'élevaient à 12'000 – 16'000 animaux. Les populations sont désignées comme stables depuis 1990. Pour cette espèce, il est important que l'espace vital soit adapté. Le tétras-lyre est encore chassé dans seulement 6 cantons, là où les populations le permettent.
Lagopède (chassable)	La Station ornithologique cite le nombre de couples nicheurs de 12'000 – 18'000 lagopèdes alpins. Aux cours des 30 dernières années, les populations de lagopèdes alpins ont certes légèrement baissé mais cette tendance a pu être stabilisée ces 10 dernières années (source: état de l'avifaune en Suisse, rapport 2020). Ici aussi, la baisse est surtout imputée à la situation liée au changement climatique et non à la chasse. Dans les cantons où les lagopèdes alpins sont encore chassés, les densités de population sont bonnes et stables.

Chasse de différents animaux	Abattage 2018, pour toute la Suisse (source OFEV). Chevreuil: 42'389 (population en 2016: 133'001) Cerf élaphe: 12'300 (population en 2016: 36'957) Chamois: 11'192 Sangliers: 6'997 Bouquetins: 1'140 Tétras-lyre: 416 Autres statistiques: https://www.jagdstatistik.ch/de/home
28'422 chasseresses et chasseurs actifs	En 2018, la Suisse comptait 28'422 chasseresses et chasseurs actifs, dont 920 femmes (3 pour cent)
852 jeunes chasseurs et 1'513 jeunes chasseurs en formation	852 jeunes chasseurs, dont 96 femmes (11 pour cent) 1'513 jeunes chasseurs en formation, dont 110 femmes (7 pour cent)
929 territoires de chasse	La chasse compte 929 territoires de chasse. La chasse affermée se pratique dans les cantons suivants: AG, BS, BL, LU, SG, SH, SO, TG, ZH Chasse à patente: AI, AR, BE, FR, GL, GR, JU, NE, NW, OW, SZ, TI, UR, VD, VS, ZG
1'414 gardes-chasse 177 gardes-faune	1'414 gardes-chasse, dont 13 femmes (1 pour cent) 178 gardes-faune, dont 2 femmes (1 pour cent) (Chiffres datant de 2018)
6,5 millions de francs ou 260'000 heures	Travaux de protection de la nature effectués pendant 260'000 heures et pour une valeur de 6,5 millions de francs par les chasseresses et chasseurs.
3,785 millions de francs d'indemnisation des dégâts occasionnés par la faune sauvage	3,785 millions de francs d'indemnisation des dégâts occasionnés par la faune sauvage par an et en moyenne (de 2009 à 2011) pour les espèces chassables. Ce montant est supporté par les chasseurs et les cantons.

Évolution des zones urbanisées depuis l'introduction de la loi sur la chasse	
654 km² de zones urbanisées	Les chiffres sur les zones urbanisées sont disponibles pour 21 cantons: dans ces zones, comprenant 21 cantons dans les régions du Nord et de l'Ouest du pays, les surfaces urbanisées entre 1982 et 2015 ont augmenté d'environ 654 km ² , soit trois fois la superficie du lac de Neuchâtel. Leur pourcentage est donc passé de 7,9% à 10,3% de la surface totale.
30,8 pour cent de croissance démographique	Les surfaces urbanisées augmentent quasiment à l'unisson avec l'augmentation de la population: au total, elles ont augmenté de 30,3% dans la zone analysée en 33 ans, de 1982 à 2015 alors que la population a quasiment augmenté dans la même proportion, à savoir de +29,2%. De 1986 (entrée en vigueur de la loi sur la chasse) à 2018, la population en Suisse a augmenté de 30,8 pour cent. 1986 : 6,5 millions d'habitants 2018 : 8,5 millions d'habitants

Oui à la loi sur la chasse

c/o JagdSchweiz | Forstackerstrasse 2a | 4800 Zofingen

062 751 87 78 | jagdgesetz@jagdschweiz.ch

www.ja-jagdgesetz.ch | www.oui-loi-sur-la-chasse.ch | www.si-legge-sulla-caccia.ch